

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2021

Le 10 septembre 2021, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué le 2 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, à huis clos, à la Maison du Temps libre, sous la présidence de M. Jean DELAUGERRE, Maire.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 27
- Présents : 16
- Votants : 26

Présents : Mme Laëtitia BOBEL, M. Pascal BOITEL, M. Jean DELAUGERRE, MM. Marien DUFOURD, Yves FERRIER, Matthieu GAVAIX, Mmes Jacinthe GUILLOT, Florence JOUVE, MM. Jean-Marc LAVIGNE, René LEMERLE, Mme Laïla MEILLAUD, MM. François PIGNOL, Jean-Claude PROST, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, Adeline ROUX.

Procurations : Mmes Sandra AUJOL et Manon DEQUAIRE ont donné procuration à M. Jean DELAUGERRE, M. Stéphane BLANQUIN a donné procuration à M. René LEMERLE, Mme Leslie DAVID a donné procuration à Mme Jacinthe GUILLOT, Mme Françoise LUNEAU a donné procuration à Mme Adeline ROUX, M. Xavier MAUME a donné procuration à Mme Laïla MEILLAUD, M. Vincent MAZIN et M. Louis PEREIRA ont donné procuration à M. Marien DUFOURD, M. Jean-Pierre RODIER a donné procuration M. Yves FERRIER, M. François RUDEL a donné procuration à M. Pascal BOITEL.

Absente excusée : Mme Martine VAQUIER

Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

Toutes les personnes présentes portent un masque et la distanciation physique est respectée, des gants, du gel, du virucide et des lingettes sont à disposition, la séance est sonorisée avec un micro fixe et un micro qui circule parmi les élus et qu'il convient de désinfecter.

M. Jean DELAUGERRE, Maire déclare la séance ouverte, procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux présents, vérifie que le quorum est atteint, énonce les pouvoirs qui ont été donnés.

Je vous informe que les mesures dérogatoires concernant la tenue des conseils municipaux se terminent au 30 septembre 2021.

1 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 2 juillet 2021

M. Jean DELAUGERRE demande s'il y a des observations particulières sur le procès-verbal, aucune observation n'étant énoncée, le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2 Approbation de la modification des statuts du SIEG du Puy de Dôme

M. Jean DELAUGERRE : le syndicat intercommunal d'électricité et de gaz du Puy de Dôme (SIEG) a été créé par l'arrêté préfectoral du 14 mars 1947, de nombreuses modifications statutaires ayant eu lieu depuis cette création.

Le Comité syndical du SIEG, par délibération du 24 juin 2021, a adopté la proposition de révision statutaire.

Cette révision prévoit :

- le changement de nom du SIEG en « territoire d'énergie Puy de Dôme », suite à la permission accordée au SIEG de rejoindre la marque nationale « territoire d'énergie »
- la prise en compte de la fusion de certaines communes dans les Secteurs Intercommunaux d'Énergie
- la modification du nom de certains Secteurs Intercommunaux d'Énergie
- l'intégration des adhérents à la compétence IRVE (Infrastructures de recharge de véhicules électriques)

La modification des statuts du SIEG est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3 Convention de remboursement des travaux d'extension du réseau d'eaux usées du secteur de La Gondole avec le SIAREC

M. Jean DELAUGERRE : le SIAREC prend en charge les frais qui découlent de la compétence « Eaux usées » sur la commune, il est proposé une convention pour régulariser la situation dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'eaux usées du projet de la Gondole.

Dans cette convention, le SIAREC s'engage à prendre à sa charge la totalité des frais d'extension du réseau d'eaux usées selon la répartition des coûts des différentes dépenses et à rembourser la commune de Mur sur Allier des frais engagés soit 11 450.14 €.

M. le Maire est autorisé à signer la convention à l'unanimité des membres présents et représentés.

4 Adhésion au groupement de commandes de Billom-communauté

M. Jean DELAUGERRE : Billom-communauté propose aux communes de constituer un groupement de commandes pour l'achat de papeteries et de fournitures administratives et scolaires, Billom-communauté en serait le coordonnateur.

Le marché se décompose en 2 lots :

- lot 1 : papier de bureau - enveloppes
- lot 2 : fournitures administratives et scolaires

Sa durée d'exécution est d'un an, renouvelable 3 fois par tacite reconduction sans pouvoir excéder 4 ans.

M. Pascal BOITEL : je m'occupais des achats de papier à l'époque, et j'avais des prix inférieurs aux prix de Billom-communauté, il faut juste faire attention à ça.

M. Jean DELAUGERRE : l'adhésion au groupement de commandes n'implique pas forcément que l'on commande avec eux, en fonction des prix qui vont être proposés.

L'adhésion au groupement de commandes est approuvée à la majorité par 24 voix et 2 abstentions (MM. Pascal BOITEL et François RUDEL).

M. Jean DELAUGERRE : dans la note de synthèse, une précision est apportée, qui ne fait pas l'objet d'une délibération aujourd'hui, Billom-communauté propose également un groupement de commandes « Vérifications périodiques réglementaires » concernant les vérifications des équipements et installations des établissements recevant du public (ERP) et des établissements soumis au Code du Travail, nous prenons le temps d'étudier chaque contrat avant d'adhérer à ce groupement.

5 Budget principal : décision modificative n° 3

M. Yves FERRIER : suite aux travaux réalisés sur la toiture de l'église de Mezel, il s'est avéré indispensable d'effectuer des travaux de réfection de la toiture de la sacristie, pour un montant de 4 596.60 € TTC, entraînant un dépassement de crédits sur l'opération 10221.

Il est proposé la décision modificative n° 3 sur le budget principal :

VIREMENT DE CREDIT CHAPITRE 23 OPERATION 20016 VERS OPERATION 10221

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2315 - Op. 10221 Eglise	0.00 €	4 600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315 - Op.20013 Travaux de voirie chemin de Mur 1 ^{ère} tranche	4 600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL Immobilisations en cours	4 600.00 €	4 600.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	4 600.00 €	4 600.00 €	0.00 €	0.00 €
Total général		0.00 €		0.00 €

La décision modificative n° 3 est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

6 Questions diverses

6-1 M. Jean DELAUGERRE : Rapport d'activité 2020 de Billom-communauté

1/ Conseil communautaire : ORGANISATION

- 25 communes (26 000 habitants)
 - 13 vice-présidents : Billom, Saint Dier d'Auvergne, Montmorin, Neuville, Beaugard l'Evêque, Saint Julien de Coppel, Pérignat es Allier, Saint Jean des Ollières, Fayet le Château, Chauriat, Vertaizon, Egliseneuve près Billom et Mur sur Allier.
 - 55 conseillers communautaires titulaires
 - 15 conseillers communautaires suppléants
- En 2020 10 réunions du conseil communautaire et 8 réunions du bureau.
Renouvellement des membres suite aux élections municipales 2020 le 15 juillet 2020.

2/ Ressources humaines :

- 63 agents soit 46 ETP, 40 titulaires
- absentéisme : 11.24 jours /agent, stable par rapport à 2019.
- instances paritaires : 2 réunions du comité technique et 1 réunion du CHSCT.

Une année 2020 impactée par le COVID 19, entre fermeture totale ou partielle des services, confinement et déconfinement, travail à domicile, annulations des animations

3/ Finances et fiscalité :

- dépenses de fonctionnement : 8 901 807 €
 - recettes de fonctionnement : 9 439 917 € (+3.1% par rapport à 2019) **solde 538 110 €**
 - dépenses d'investissement : 1 270 951 € (+ 86% par rapport à 2019)
 - recettes d'investissement : 927 869 € **solde – 343 082 €**
 - fiscalité : pas d'augmentation des taux.
- Attributions de compensation reversées aux communes pour un montant de 1 257 466 €.

4/ Actions de développement économique :

- ZAC des Littes
- 20 hectares de superficie, 100 % des surfaces sont vendues pour 19 entreprises
Bilan financier : trésorerie positive pour la seconde année après plusieurs années négatives
 - PAE de l'Angaud

Prix de vente à 40 € HT/m², reprise de plantation, bornage provisoire de 2 terrains

5/ Réseau des bibliothèques :

19 bibliothèques dont 8 médiathèques et 11 bibliothèques
8 salariés communaux, 106 bénévoles, 2426 lecteurs, 71312 documents (livres, CD et DVD)
Nouveau logiciel opérationnel au 16/11/2020.

6/ Ecole de musique :

293 élèves dont 85 % d'enfants, en légère baisse.
Lieux d'enseignement : Billom, Vertaizon, Chignat, Mur sur Allier, Pérignat et St Dier
1 directeur (Mr Germot) et 25 enseignants
12 instruments pour 237 inscrits (flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, trombone, tuba, percussions, guitare, guitare basse, piano, accordéons et violon).
11 ensembles musicaux pour 72 inscrits (orchestre junior, le Brass, ensemble Jazz, ateliers percussions adultes et débutants, ateliers harmonie/formation musicale).
2 harmonies partenaires pour 22 inscrits : cercle musical de St Dier et orchestre enfants de Vertaizon.

7/ Petite enfance et jeunesse :

- les Pitchouns
- Situé à Chignat, ouvert depuis 2005 du lundi au vendredi de 7 H 30 à 18 H, accueil régulier et occasionnel, capacité d'accueil de 20 à 30 enfants maximum âgés de 3 mois à 4 ans, équipe de 12 professionnels qualifiés
68 enfants accueillis (121 en 2019), 97 jours d'ouverture contre 224 en 2019 et 22155 heures facturées (en baisse de 39 %).
 - le relais petite enfance (anciennement RAM)

Structure d'animation, d'information, de rencontres et d'échanges autour de l'accueil du jeune enfant animé par 3 éducatrices. Ouvert au parents, futurs parents, assistantes maternelles. En 2020 ce service a assuré 189 rendez-vous dont 117 pour une recherche de mode d'accueil. Sur 2020 ce service a traité 883 appels ou mails en lien avec le Coronavirus
 - actions pour les jeunes :

Bourse coup de pouce pour les 15-20 ans : 9 ont été attribuées en 2020, l'attribution est passée le 150 à 250 € pour le permis de conduire et de 100 à 200 € pour la préparation du BAFA, en contrepartie de service rendu à la collectivité.

8/ Tourisme et patrimoine :

- pays d'Art et d'Histoire (PAH)
- Année très perturbée par la crise sanitaire : 19 visites annulées, manifestations annulées, perte de fréquentation estimée à près de 500 personnes

Néanmoins 36 visites patrimoine maintenues regroupant près de 517 visiteurs
Un service éducatif : participation au projet de l'école maternelle du Beffroi « raconte-moi mon école », création de nouveaux outils pédagogiques, un livret jeux sur la résistance, 1423 élèves accueillis sur 9 établissements différents et 56 classes.

La maison du tourisme

Malgré la crise le territoire du Livradois-Forez attire les touristes, loin des foules, et le site internet a bénéficié d'une forte augmentation de fréquentation.

Valorisation touristique du Val d'Allier dans le cadre du leader Grand Clermont : les circuits de Chauriat « patrimoine bâti du centre bourg » et Dallet « environnement faune et flore ont été validés par les élus. Reste à traiter Pérignat.

9/ Urbanisme :

-PLUH

Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) 492 déclarations (dont 91 sur Vertaizon, 79 sur Billom et 74 sur Mur sur Allier).

287 permis de construire dont 41 sur Mur sur Allier, 40 sur Vertaizon, 34 sur Billom et 32 sur Chauriat.

10/ Mobilités :

-bus des montagnes : 1 fois tous les 15 jours pour le marché de Billom, service aidé par de CD, fréquentation en baisse du fait du COVID, 239 passagers coût pour la Comcom 6561 €.

- transport scolaire pour la piscine : cout 20 153 €

11/ Centre aquatique :

Année particulière avec des fermetures, des ouvertures partielles et des chiffres en baisse :

- 51 % pour la fréquentation

-31 % de volume horaire d'ouverture

-52% du chiffre d'affaires

-13.5% de dépenses de fonctionnement.

12/ Social :

- gens du voyage

Sur Billom : 10 emplacements sur l'aire d'accueil et un terrain familial de 6 places caravanes, taux d'occupation 95%. L'Hacienda SG2A gère l'aire d'accueil et assure l'entretien, coût de la prestation 57 000 € aidée à 51 % par l'Etat et la CD63.

M. René LEMERLE : je fais une remarque par rapport à la ZAC des Littes, on peut se féliciter pour le travail qui a été fait, le remplissage de la zone et le foncier qui rentre dans les caisses de la commune de Mur sur Allier, ce sont des recettes non négligeables.

Sinon, les choix faits par la communauté de communes ne sont pas à la hauteur de ce qu'ils pourraient être pour aider les communes, il y a très peu d'investissements réalisés, et beaucoup de fonctionnement, ils ont 3 millions en caisse, une communauté de communes, pour moi, n'est pas faite pour ça.

M. Jean DELAUGERRE : quand on voit le budget d'investissement, les dépenses de 1.2 millions et quand on sait ce que coûte le siège social, il est évident qu'à côté, il n'y a pas grand-chose comme investissement.

6-2 M. Jean DELAUGERRE : je voudrais revenir sur les communes déléguées issues de la fusion de 2019 entre Dallet et Mezel, nous nous posons la question de l'utilité de maintenir les 2 communes déléguées.

L'engagement que nous avons pris pendant la campagne électorale est de maintenir un service de proximité sur Dallet et sur Mezel, aujourd'hui, la majorité du conseil municipal souhaiterait que les communes déléguées soient supprimées.

Pour cela, il faut l'accord des 2 maires délégués, sur Mezel, le maire délégué a donné son accord mais sur Dallet, ce n'est pas le cas, la maire déléguée de Dallet a refusé cette suppression sans justifier sa position.

Je vais être extrêmement clair : à la date d'aujourd'hui, sur Dallet, on a une maire déléguée qui n'habite plus sur la commune, on a une maire déléguée qui est partie sans laisser d'adresse, et enfin, on a une maire déléguée qu'on ne voit jamais, ou très peu, ce qui est anormal.

Donc, je prends acte de la décision de la maire déléguée de refuser la suppression administrative des communes déléguées, donc juridiquement les communes déléguées existent encore, mais sur le terrain, ce n'est plus le cas, j'en tirerai les conséquences qui s'imposent.

M. René LEMERLE : quand la charte a été adoptée, dans l'esprit de la charte, il était prévu de garder les communes déléguées, et dès les élections passées, dans les 3 mois, de supprimer les communes déléguées.

M. Jean DELAUGERRE : cela permettrait d'aller vers une simplification administrative, encore faut-il que tout le monde veuille.

M. René LEMERLE : je n'ai jamais vu en 25 ans de mandat, qu'au bout de 10 mois, il y ait déjà le 1^{er} adjoint qui saute.

M. Jean DELAUGERRE : je regrette infiniment cette situation.

Mme Florence JOUVE : au cours des dernières élections, démocratiquement, j'ai été élue par les habitants de Mur sur Allier, l'équipe m'a fait confiance et m'a unanimement proposé le poste de maire déléguée de Dallet.

Aujourd'hui, je réaffirme ma volonté de servir nos concitoyens dans ma fonction de maire déléguée de Dallet sans avoir à me justifier.

J'exerce ma mission dans les limites du pouvoir qui m'ont été imposés par Monsieur le Maire.

Je demande officiellement à M. le Maire de Mur sur Allier de me remettre dans l'organigramme de la commune et de rectifier celui qui a été diffusé dans le Mag n° 5 d'août 2021 de Mur sur Allier, au moins par respect pour nos concitoyens. De plus, juridiquement parlant, cette demande est appuyée par les services de la Préfecture.

M. Jean DELAUGERRE : je suis pragmatique, je vois ce qui se passe sur le terrain, on ne va pas discuter de cela ce soir, ce n'est ni le lieu, ni le jour, je maintiens ma position, on a eu un souci de police municipale sur Dallet, aujourd'hui ou hier, et cela n'a pas été traité par la maire déléguée, c'est la 1^{ère} adjointe qui a fait le travail.

Je reste sur ma position, mais je suis prêt à en discuter sans aucun problème, encore faut-il que l'on se voit.

TABLE DES MATIERES :

2021-52 : Approbation de la modification des statuts du SIEG du Puy de Dôme

2021-53 : Convention de remboursement des travaux d'extension du réseau d'eaux usées du secteur de la Gondole avec le SIAREC.

2021-54 : Adhésion au groupement de commandes de Billom-communauté « Achat de papèterie et de fournitures administratives et scolaires

2021-55 : Budget principal : décision modificative n° 3

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et ans que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire

Le Secrétaire

Les conseillers municipaux